



Site : <https://continentalportail.agate-erp.fr>

Catalogue Formation 2018

VDO

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES	4
SITE DE FORMATION	6
Indicateurs de satisfaction : (retour des clients) De janvier 2017 à fin octobre 2017	8
Indicateurs de satisfaction - suite : (retour des clients) De janvier 2017 à fin octobre	9
Calendrier et tarifs des formations 2018	10
Calendrier et tarifs des formations 2018 (suite)	11
Calendrier et tarifs des formations 2018 (suite)	12
Calendrier et tarifs des formations 2018 (CR).....	13
Formation TCO1	14
Les tachygraphes analogiques et numériques et leurs contrôles (débutant).....	14
Formation D1	16
Le tachygraphe numérique multimarque (débutant)	16
Formation D3	18
La lecture et l'analyse des tickets du tachygraphe numérique.....	18
Formation D4	20
Le tachygraphe numérique multimarque - remise à niveau	20
Formation D5	22
Le rôle et les responsabilités du Responsable Technique et de la Sécurité dans le centre agréé.....	22
Formation D7	24
La métrologie lors de l'inspection des tachygraphes numériques.....	24
Formation D8	26
Métrologie et incertitudes de mesure	26
Formation D9	28
Prise de fonction du Responsable Technique et de la Sécurité dans le centre agréé	28
Formation CR1	30
Le diagnostic et la rénovation des pompes Common Rail Diesel VDO avec option APC	30
Formation CR2	32
Le diagnostic et la rénovation des porte-injecteurs Common Rail Diesel VDO	32
Conditions de Vente et de Service de Continental Automotive Trading France SAS	34
Règlement Intérieur	36
Bulletin d'inscription	37

INFORMATIONS PRATIQUES

Présentation de nos formations

Les formations inter-entreprises que nous proposons dans ce catalogue sont organisées en présentiel sur notre site de Rambouillet ou en région (Rennes, Lens, Lyon, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Aix en Provence). Les formations pour les techniciens débutants en tachygraphes analogiques et en tachygraphes numériques dites TCO1 se font toujours sur notre site de Rambouillet sur lequel nous disposons d'une salle équipée avec le matériel approprié (maquettes de simulation du banc à rouleaux et du véhicule, tachygraphes analogiques et numériques multimarques, CTCII ou tablette Workshop Tab,...).

Les autres formations peuvent parfois se dérouler en région. Le formateur se déplace alors avec sa mallette de démonstration équipée du matériel approprié (un DTCO 2.2 nouvelle façade, un kit GPS, un kitas 2+ ouvert, exercices pour la lecture des tickets du tachygraphe numérique, ...). S'il est nécessaire (exemple : formation pour D1 technicien débutant en tachygraphe numérique seulement) des maquettes pour les stagiaires sont expédiées sur le lieu de la formation (en général dans des hôtels à la périphérie des villes et faciles d'accès).

Il est cependant possible d'intervenir à la demande de nos clients sur leur site en intra-entreprise. Les modalités de la formation seront définies avec le client et un programme adapté et validé par notre service leur sera envoyé. Une attestation d'adaptation des modalités pédagogiques sera jointe à ce programme.

Inscription aux formations

Vous avez deux possibilités pour vous inscrire aux formations sur notre site ou en région :

1 - *Par internet* : à partir de la page d'accueil suivante : <https://continentalportail.agate-erp.fr/>

L'accès est également accessible depuis notre site internet : <http://www.fleet.vdo.fr/>

**Nouveauté : Bonus sur
l'inscription en ligne
5 % de remise**



Une remise de 5 % sur le coût de la formation sera attribuée sur les inscriptions en ligne. *Les formations CR Diesel ne sont pas concernées par cette remise.* Pour la création de votre compte voir la page suivante sur la description du site. La remise apparaîtra sur la confirmation que vous recevrez.

2 - En utilisant le *bulletin d'inscription* à la fin du catalogue. Après avoir dûment complété ce bulletin, retournez-le au Service Formation par télécopie au 01 34 57 40 72 ou par mail à l'adresse qui figure sur le bulletin. Nous vous informons qu'il y a un nombre limité de participants par session (de 6 à 12 suivant la nature de la formation). Dans le cas où la session est complète, nous vous proposerons de reporter votre inscription sur la session suivante. Pour certaines formations, nous nous réservons le droit de les annuler ou de les reporter s'il n'y a pas assez d'inscrits.

Important : si votre société est affiliée à un organisme gestionnaire de formation* (AGEFOS, INTERGROS...), vous devrez joindre la copie de la demande de prise en charge à votre bulletin d'inscription. Dans ce cas, la facture de la formation sera adressée directement à l'organisme payeur **à la condition que celui-ci prenne en charge la totalité du coût de la formation.**

Attention : cette demande doit être faite avant la date de la formation.

**Pour l'ANFA, pour des raisons administratives, nous n'acceptons pas cette procédure en raison de la double facturation. Nous pourrions vous fournir une facture acquittée.*

Une fois l'inscription reçue par le Service Formation, une confirmation d'inscription accompagnée de la convention et du programme de formation est adressée au demandeur dans la semaine qui suit la demande. Environ une semaine avant la date de début de la formation, une convocation est adressée par mail aux participants ou aux responsables concernés.

Annulation d'une inscription

L'annulation de votre inscription ne sera prise en considération que si elle nous parvient par écrit (courrier ou télécopie) **8 jours avant la date de début de la formation.** Passé ce délai, l'annulation devra être justifiée. A défaut, nous serons contraints de vous facturer le montant de la formation.

Horaires des formations

La journée de formation commence généralement à 8h30 précises et se termine à 17h30. Les horaires sont précisés dans chaque module. Une pause d'une heure pour le déjeuner est prévue (le déjeuner est pris en charge par Continental Automotive Trading France SAS).

Hébergement

Pour les entreprises qui le souhaitent, nous pouvons faire le nécessaire pour la réservation d'une chambre d'hôtel proche du lieu de la formation.

Les coordonnées de l'hôtel vous seront transmises avec la confirmation d'inscription. **Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge par Continental Automotive Trading France SAS.**

En cas d'annulation, il vous incombe de contacter l'hôtel pour annuler la réservation.

Centre de formation

Numéro de déclaration d'activité : 11 78 80553 78

Numéro URSSAF : URSSAF Région Parisienne, Montreuil – 940 471762209002011.

Nature de la validation, suivi de l'exécution du programme

Attestation de formation,
Remise d'un certificat de formation (diplôme interne),
Feuille d'émargement.

Votre satisfaction

A partir de cette année vous serez interrogés une fois par an. Une enquête sous forme de formulaire vous sera adressée par mail car il nous paraît important d'apprécier la mise en pratique des formations qui ont été engagées pour vos collaborateurs après des semaines de recul. C'est par vos réponses que nous améliorons les actions de formation engagées et la qualité de notre service Formation. Elles seront donc être étudiées et analysées.

SITE DE FORMATION

Vous pouvez créer un compte à partir de l'Espace Client » en quelques clics.

Après avoir bien renseigné le formulaire vous serez avertis que votre compte a bien été créé.



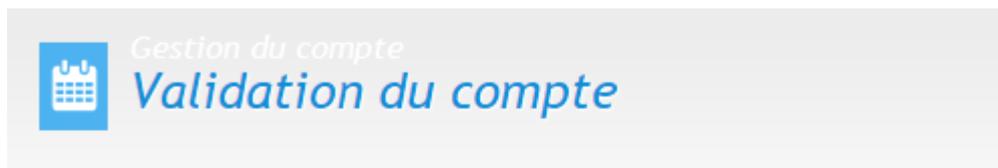
Accueil > Gestion du compte > Création du compte

Votre compte a bien été créé !

Merci de votre confiance. Votre compte a bien été créé.

> [Continuer](#)

Avant de continuer pour activer votre compte **il est important de valider votre compte** via le mail reçu dans votre boîte. Vous verrez apparaître ce message.



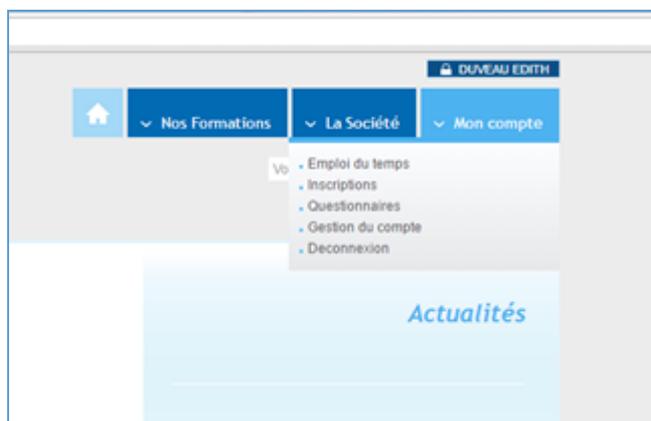
Accueil Gestion du compte > Création du compte

Votre compte a bien été validé !

Merci de votre confiance!

> [Continuer](#)

Vous pouvez alors vous préinscrire en ligne à la session que vous avez choisie. Un compteur indique le nombre de places restantes au niveau de la session concernée. Le service Formation qui recevra votre demande vous confirmera votre inscription dans la semaine qui suit votre formation dans la limite des places disponibles.



Cela vous donne accès à différentes informations selon votre profil validé par le service Formation. Vous aurez accès soit aux données du profil « Stagiaire », soit à ceux du profil « Société ».

Par défaut lors de la création de votre compte vous n'avez accès qu'aux données du profil « Stagiaire ».

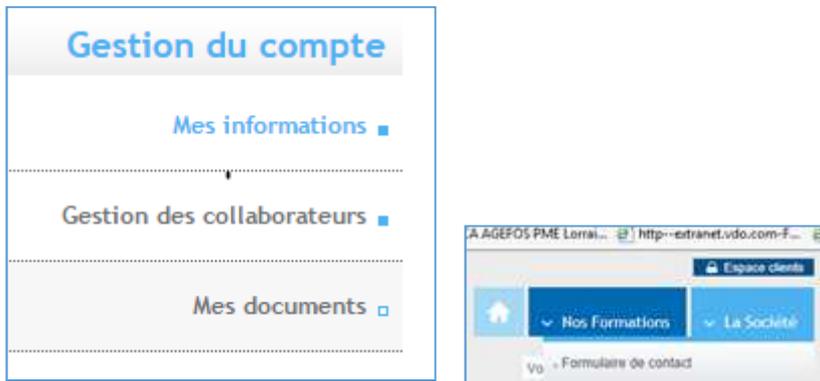
Pour avoir accès à toutes les données de l'entreprise, **contacter le service Formation qui vous donnera accès aux données du profil « Société ».**

Un profil « Stagiaire » pourra accéder :

- au catalogue de formation
- aux documents concernant ses formations s'ils sont mis en ligne
- à ses inscriptions
- à la préinscription en ligne (validée par le service Formation avant confirmation)

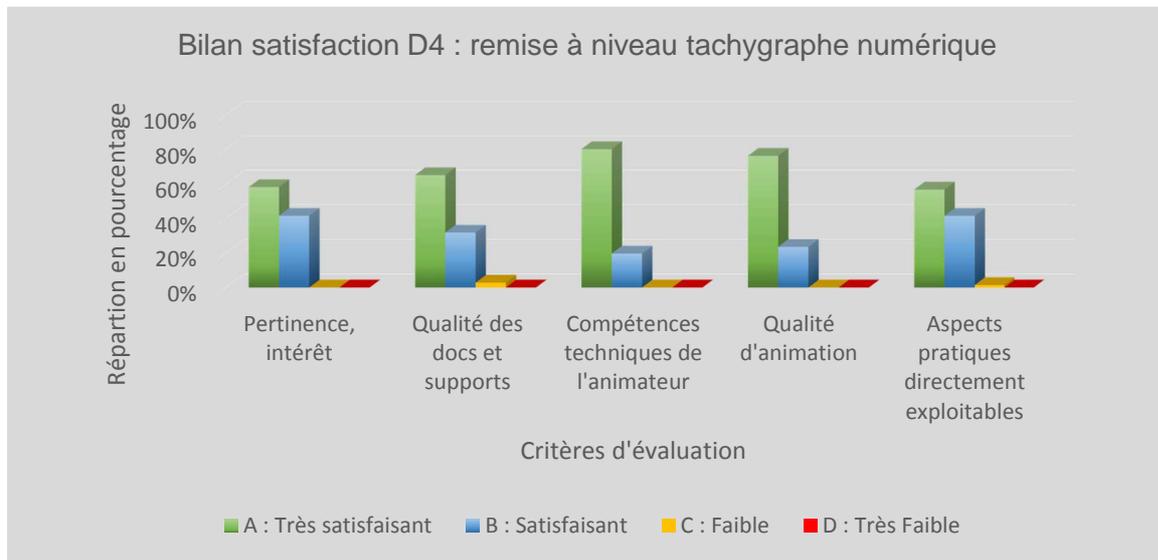
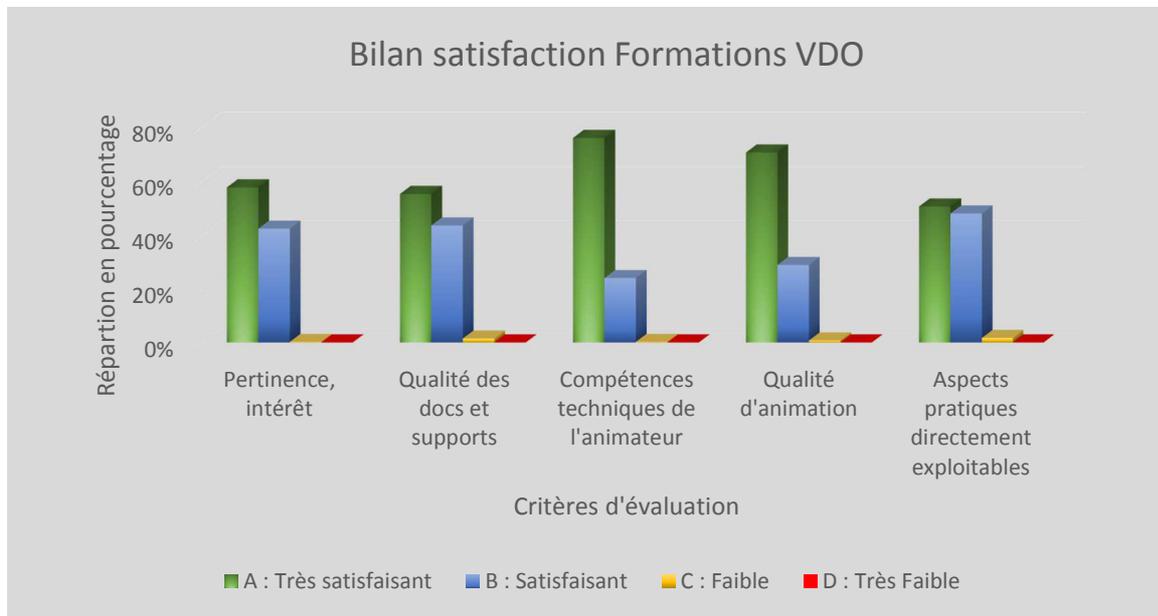
Le profil « Société » (représentée soit par le chef d'atelier, soit par la RH, soit par l'agent comptable ou autre) aura accès :

- aux documents mis en ligne (ex : convention de formation) au niveau de la « [Gestion du compte/ Mes documents](#) »
- aux préinscriptions de ses techniciens (validées ensuite par le service Formation) ceci à partir de la session de formation sélectionnée au niveau de l'onglet « [Nos Formations](#) »
- aux formations de ses techniciens (à partir de [Mon Compte /Inscriptions](#))
- à la gestion des documents issus de la formation en les stockant dans son espace client/société
- à la mise à jour des infos concernant ses collaborateurs au niveau de la « [Gestion du compte/ Gestion des collaborateurs](#) »

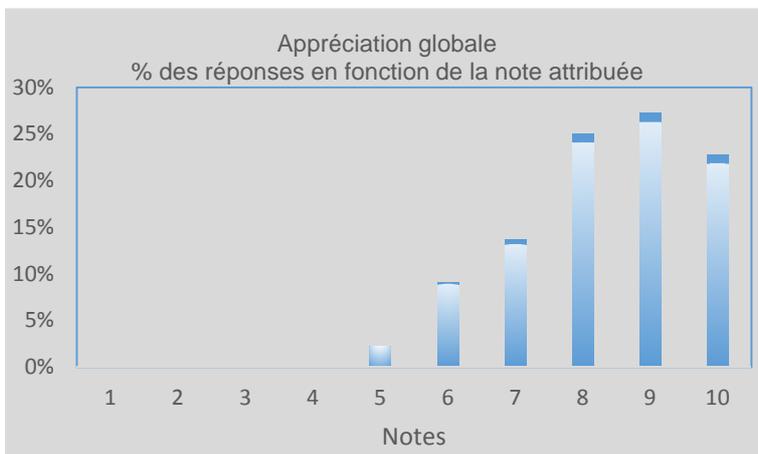
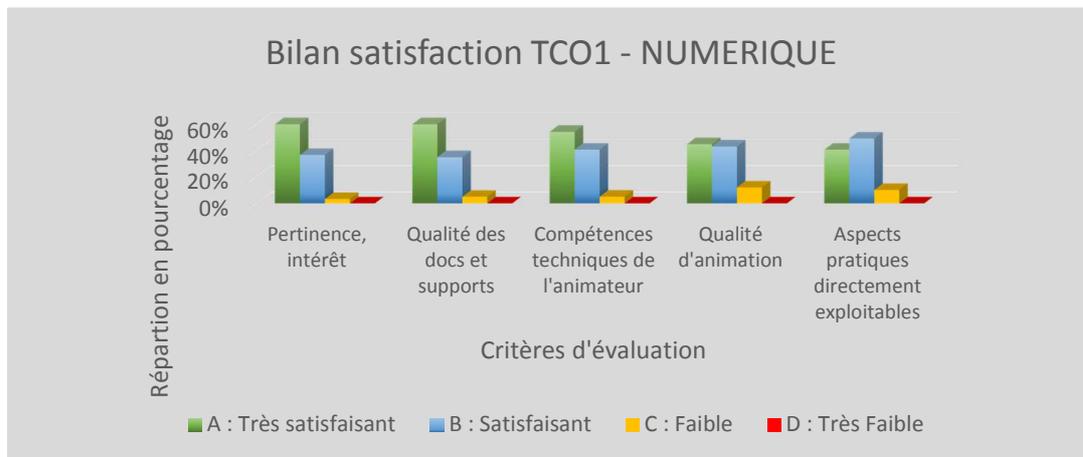
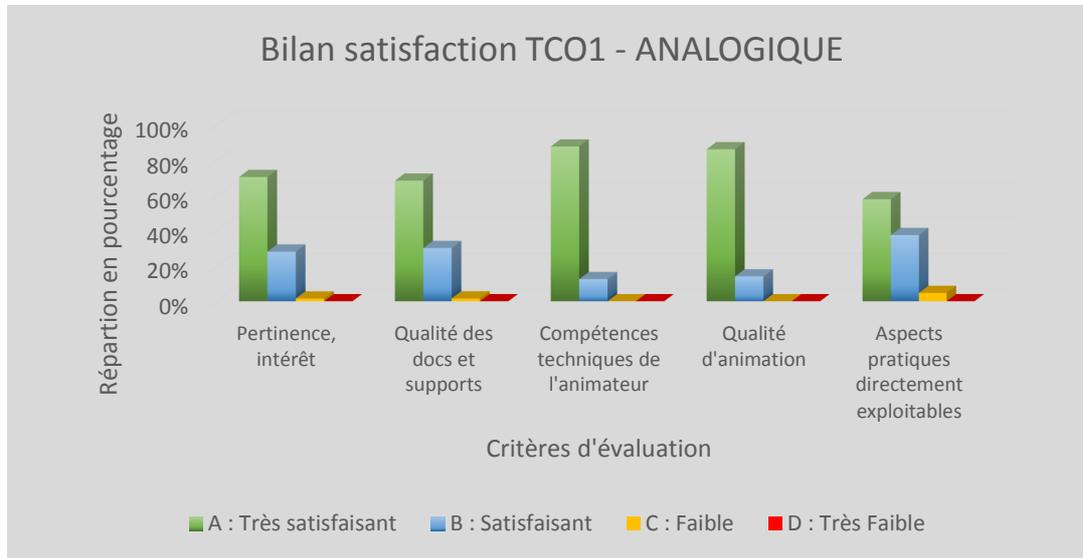


Pour tout problème vous pourrez toujours contacter le service Formation au 01 34 57 77 97.

Indicateurs de satisfaction : (retour des clients) De janvier 2017 à fin octobre 2017



Indicateurs de satisfaction - suite : (retour des clients) De janvier 2017 à fin octobre



Calendrier et tarifs des formations 2018

Les tachygraphes analogiques et numériques et leurs contrôles (débutant)			
TCO1 Rambouillet	TCO1 Rambouillet	09/01/2018	12/01/2018
4 journées		06/02/2018	09/02/2018
Centre réseau VDO		06/03/2018	09/03/2018
1635,00 € HT/participant		10/04/2018	13/04/2018
		15/05/2018	18/05/2018
Centre hors réseau		05/06/2018	08/06/2018
2080,00 € HT/participant		04/09/2018	07/09/2018
		09/10/2018	12/10/2018
		06/11/2018	09/11/2018
		04/12/2018	07/12/2018
Le tachygraphe numérique multimarque (débutant)			
Formation D1	D1 Rambouillet	23/01/2018	25/01/2018
2 jours 1/2	D1 Rennes	17/04/2018	19/04/2018
Centre Expert Numérique	D1 Aix	18/09/2018	20/09/2018
897,00 € HT/participant	D1 Lyon	20/11/2018	22/11/2018
Centre réseau VDO			
999,00 € HT/participant			
Centre hors réseau			
1553,00 € HT/participant			
La lecture et l'analyse des tickets du tachygraphe numérique			
Formation D3	D3 Rambouillet		17/01/2018
1 journée	D3 Aix		21/03/2018
Centre Expert Numérique	D3 Rennes		23/05/2018
460,00 € HT/participant	D3 Rambouillet		12/09/2018
	D3 Lyon		24/10/2018
Centre réseau VDO	D3 Metz		28/11/2018
510,00 € HT/participant			
Centre hors réseau			
690,00 € HT/participant			

Calendrier et tarifs des formations 2018 (suite)

Le tachygraphe numérique multimarque (remise à niveau)		
Formation D4	D4 Rambouillet	18/01/2018
1 journée	D4 Toulouse	01/02/2018
	D4 Mitry	13/03/2018
	D4 Aix	22/03/2018
Centre Expert Numérique	D4 Bordeaux	29/03/2018
460,00 € HT/participant	D4 Rambouillet	05/04/2018
	D4 Poitiers	26/04/2018
Centre réseau VDO	D4 Lyon	03/05/2018
510,00 € HT/participant	D4 Rennes	24/05/2018
	D4 Lens	14/06/2018
Centre hors réseau	D4 Rambouillet	26/06/2018
690,00 € HT/participant	D4 Rambouillet	13/09/2018
	D4 Toulouse	02/10/2018
	D4 Lyon	25/10/2018
	D4 Bordeaux	30/10/2018
	D4 Aix	13/11/2018
	D4 Mitry	15/11/2018
	D4 Metz	29/11/2018
	D4 Rennes	12/12/2018

Calendrier et tarifs des formations 2018 (suite)

Le rôle et les responsabilités du RTS dans le centre agréé			
Formation D5	D5 Rambouillet	14/03/2018	
1 journée	D5 Lyon	06/06/2018	
Centre Expert Numérique	D5 Rambouillet	25/09/2018	
615,00 € HT/participant	D5 Lyon	14/11/2018	
Centre réseau VDO			
690,00 € HT/participant			
Centre hors réseau			
930,00 € HT/participant			
La métrologie lors de l'inspection des tachygraphes numériques			
Formation D7	D7 Rambouillet	15/03/2018	
1 journée	D7 Lyon	07/06/2018	
Centre Expert Numérique	D7 Rambouillet	26/09/2018	
615,00 € HT/participant	D7 Lyon	15/11/2018	
Centre réseau VDO			
690,00 € HT/participant			
Centre hors réseau			
930,00 € HT/participant			
La prise de fonction du RTS dans le centre agréé			
Formation D9	D9 Rambouillet	29/05/2018	30/05/2018
2 journées	D9 Lyon	16/10/2018	17/10/2018
Centre Expert Numérique			
750,00 € HT/participant			
Centre réseau VDO			
860,00 € HT/participant			
Centre hors réseau			
1150,00 € HT/participant			

Calendrier et tarifs des formations 2018 (CR)

Le diagnostic et la rénovation des pompes Common Rail Diesel avec option APC	
<p>Formation CR1 2,5 journées</p> <p>1350 € HT/participant</p>	
Le diagnostic et la rénovation des porte-injecteurs Common Rail Diesel VDO	
<p>Formation CR2 2,5 journées</p> <p>1350 € HT/participant</p>	
<p>Formation CR12 3,5 journées</p> <p>1850,00 € HT/participant</p>	

Formation TCO1

Les tachygraphes analogiques et numériques et leurs contrôles (débutant)

Objectifs

Acquérir les connaissances de base nécessaires à l'installation, aux visites et inspections périodiques suivant la réglementation européenne et les arrêtés et décrets français.
Acquérir les connaissances de base pour le contrôle annuel du limiteur de vitesse

Public et pré-requis

Technicien d'atelier ayant une expérience d'un mois minimum au sein d'un centre agréé chronotachygraphe.

Contenu

L'histoire du chronotachygraphe.
Pourquoi le contrôle technique ?
La réglementation européenne et française.
Les outils.
Les vérifications préliminaires au contrôle.
Les raccordements électriques.
Le transport de matières dangereuses.
Les générateurs (ou capteurs).
L'adaptation du chrono au véhicule (k et l).
Le chronotachygraphe analogique.
Le déroulement d'une vérification périodique.
Les interventions hors VP.
Les fraudes.
Le tachygraphe FTCO 1319.
Le tachygraphe MTCO 1324.
Le compteur de vitesse E1323.
Le contrôle sur piste.
Le contrôle du banc.
Le contrôle du limiteur de vitesse et nos obligations.
Le test des acquis analogique.
Le chronotachygraphe numérique (multimarque).
L'organisation des données (multimarque).
Les commandes de l'appareil (multimarque).
Les impressions papier.
Les pictogrammes.
Les interventions du centre technique agréé (E1, IP et IC).
Analyse des 6 tickets.
Les outils techniques : logiciel KIPAS III, clé de téléchargement DLK.



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par des formateurs qualifiés avec une expérience sur les tachygraphes et la réglementation française et européenne nécessaire à la formation des techniciens de centres agréés.

La formation est dispensée dans une salle adaptée avec les outils pédagogiques suivants :

- projection du cours sur écran
- maquettes simulation le banc à rouleaux
- tachygraphes analogiques et numériques multimarques,
- CTCII ou tablette Workshop Tab,
- exercices et mise en pratique en individuel et par binôme,

En début de formation, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la formation,
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter,
- Une documentation technique (deux classeurs, un pour l'analogique et le manuel technique du DTCO®) comme support de formation.

En fin de formation

- Une fiche de satisfaction est à remplir.

Experts et Intervenants

- Techniciens qualifiés ayant une forte expérience dans les tachygraphes et une connaissance parfaite de la réglementation française et européenne nécessaire à la formation des techniciens de centres agréés.

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques et travaux pratiques

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émarginée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Deux tests d'évaluations sous forme de QCM sont transmis au RTS du centre.

Le premier pour la partie analogique est réalisé à la fin de la seconde journée de formation. Le second pour la partie numérique est réalisé en fin de formation. Le bilan des évaluations est remis quelques jours après la formation.

Attestation et certificat valident la formation.

Durée et coût de la formation

- Du mardi à 8 h 30 au vendredi à 17 h 30
- 4 journées soit 32 h
- Centre réseau VDO : 1635 € HT/participant
- Centre hors réseau VDO : 2080 € HT/participant

Le repas est offert.

Calendrier de la formation TCO1

Rambouillet	09 au 12 janvier 2018
	06 au 09 février 2018
	06 au 09 mars 2018
	10 au 13 avril 2018
	15 au 18 mai 2018
	05 au 08 juin 2018
	04 au 07 septembre 2018
	09 au 12 octobre 2018
	06 au 09 novembre 2018
	04 au 07 décembre 2018



Formation D1

Le tachygraphe numérique multimarque (débutant)

Objectifs

Acquérir les connaissances permettant de maîtriser le système tachygraphe numérique et son environnement.
Connaître la réglementation française et européenne associée.

Public et pré-requis

Technicien d'atelier ayant une expérience d'un mois minimum sein d'un centre agréé tachygraphe.

Contenu

La réglementation européenne et française.
La description du système chronotachygraphe numérique (multimarque).
L'organisation des données (multimarque).
Les commandes de l'appareil (multimarque).
Les impressions papier.
Les pictogrammes.
Les interventions du centre technique agréé (E1, IP et IC).
Analyse des 6 tickets.
Les opérations d'installation, de maintenance et d'inspection.
Les outils techniques : logiciel KIPAS, clé de téléchargement DLK.



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié avec une expérience sur les tachygraphes et la réglementation française et européenne nécessaires à la formation des techniciens de centres agréés.

La formation est effectuée dans une salle adaptée avec les outils pédagogiques suivants :

- Projection du cours sur écran,
- maquettes de simulation du banc à rouleaux et du véhicule,
- Tachygraphe numérique,
- CTCII ou tablette Workshop Tab,
- exercices et mise en pratique en individuel et par binôme,

En début de formation, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la formation,
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter,
- Une documentation technique (manuel technique du DTCO®) comme support de formation.

En fin de formation :

- Une fiche de satisfaction est à remplir.

Intervenant :

- Technicien qualifié ayant une forte expérience dans les tachygraphes et une connaissance parfaite de la réglementation française et européenne nécessaire à la formation des techniciens de centres agréés

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques et travaux pratiques

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émarginée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Deux tests d'évaluations sous forme de QCM sont transmis au RTS du centre.

Le premier pour la partie analogique est réalisé à la fin de la seconde journée de formation. Le second pour la partie numérique est réalisé en fin de formation. Le bilan des évaluations est remis quelques jours après la formation.

Attestation et certificat valident la formation.

Durée et coût de la formation

- Du mardi à 8 h 30 au jeudi à 17 h 00 et le vendredi 8 h 30 à 12 h 00 – 2 jours ½ sur 18 heures
- Centre réseau VDO : 999 € HT/participant
- Centre hors réseau VDO : 1553 € HT/participant
- Centre Expert Numérique : 897 € HT/participant

Le repas est offert.

Calendrier de la formation D1

D1 Rambouillet	23 au 25 janvier 2018
D1 Rennes	17 au 19 avril 2018
D1 Aix	18 au 20 septembre 2018
D1 Lyon	20 au 22 novembre 2018



Formation D3

La lecture et l'analyse des tickets du tachygraphe numérique

Objectifs

Acquérir les compétences permettant de maîtriser la lecture et l'analyse des tickets.

Public et pré-requis

Techniciens d'atelier, Chefs d'atelier, Responsable Technique et de la Sécurité.

Contenu

Rappels du mode de fonctionnement du chronotachygraphe numérique.
 Rappels des exigences de la FAQ concernant les éditions.
 Description des 6 types de tickets édités lors des contrôles.
 Analyse du contenu des tickets et des enregistrements spécifiques aux contrôles.
 Rappel sur la signification des codes défaut.
 Etude de cas particuliers

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié avec une expérience sur les tachygraphes et la réglementation de l'Union Européenne nécessaire à la formation des techniciens de centres agréés.

La formation est dispensée dans une salle adaptée avec les outils pédagogiques suivants :

- projection du cours sur écran,
- exercices en individuel,
- mise en pratique par binôme.

En début de journée, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la journée et du module,
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter,
- Une documentation technique (classeur) comme support de formation.

En fin de formation :

- Une fiche de satisfaction est à remplir.

Expert et Intervenants :

- Techniciens qualifiés ayant une forte expérience dans les tachygraphes et une connaissance parfaite de la réglementation française et européenne nécessaire à la formation des techniciens de centres agréés

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative et exercices par binôme.



Suivi et évaluation

Une feuille de présence émarginée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Le bilan des tests d'évaluations sous forme de QCM est transmis au RTS du centre quelques jours après la formation.

Le premier test est réalisé en début de formation pour évaluer les connaissances du stagiaire et le second à la fin de la formation sert à valider les acquis du stagiaire.

Attestation et certificat valident la formation.

Durée et coût de la formation

- Une journée (8h30 – 17h30), soit 8h.
- Centre réseau VDO : 510 € HT/participant
- Centre hors réseau VDO : 690 € HT/participant
- Centre Expert Numérique : 460 € HT/participant

Le repas est offert.

Calendrier de la formation D3

D3 Rambouillet	17 janvier 2018
D3 Aix	21 mars 2018
D3 Rennes	23 mai 2018
D3 Rambouillet	12 septembre 2018
D3 Lyon	24 octobre 2018
D3 Metz	28 novembre 2018



Formation D4

Le tachygraphe numérique multimarque - remise à niveau

Objectifs

Approfondir les connaissances sur les actions techniques des installations complètes, des inspections périodiques et des interventions suivant la réglementation européenne, les arrêtés et les décrets français relatifs à une activité tachygraphe numérique.

Public et pré-requis

Techniciens d'atelier formés et pratiquant l'activité tachygraphe numérique, Chefs d'atelier, Responsable Technique et de la Sécurité.

Contenu

La réglementation européenne et française.
 La description des appareils numériques (toutes marques)
 La réglementation UE 1266/2009.
 Les nouvelles versions de 1381 : les versions 2.2 et 3.0.
 Les obligations du technicien agréé «numérique».
 Le processus et les règles des inspections.
 Analyse des 6 tickets.
 Les codes erreurs et leur analyse.
 Les interventions et la codification administrative.
 Les points nouveaux en retours de terrain.



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié avec une expérience sur les tachygraphes, sur la réglementation européenne et les arrêtés et décrets français nécessaire à la formation des techniciens de centres agréés.

La formation est effectuée de manière interactive, de manière structurée dans une salle adaptée avec les outils pédagogiques suivants :

- projection du cours sur écran,
- capteurs,
- exercices en groupe.

En début de journée, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la journée et du module,
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter,

En fin de formation :

- Une documentation technique (classeur) est remise aux stagiaires
- Une fiche de satisfaction est à remplir à chaud.

Expert et Intervenants :

Consultants qualifiés ayant une forte expérience dans les tachygraphes et une connaissance parfaite de la réglementation française et européenne nécessaire à la formation des techniciens de centres agréés.

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques, travaux pratiques et études de cas.

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émarginée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Le bilan des tests d'évaluations sous forme de QCM est transmis au Responsable Technique et/ou Responsable Qualité du centre quelques jours après la formation.

Le premier test est réalisé en début de formation pour évaluer les connaissances du stagiaire et le second à la fin de la formation sert à valider les acquis du stagiaire.

Attestation et certificat valident la formation.

Remise au participant d'un certificat.

Durée et coût de la formation

- Une journée (8h30 – 17h30), soit 8h.
- Centre réseau VDO : 510 € HT/participant
- Centre hors réseau VDO : 690 € HT/participant
- Centre Expert Numérique : 460 € HT/participant

Le repas est offert.

Calendrier de la formation D4

D4 Rambouillet	18 janvier 2018
D4 Toulouse	1 février 2018
D4 Mitry	13 mars 2018
D4 Aix	22 mars 2018
D4 Bordeaux	29 mars 2018
D4 Rambouillet	5 avril 2018
D4 Poitiers	26 avril 2018
D4 Lyon	3 mai 2018
D4 Rennes	24 mai 2018
D4 Lens	14 juin 2018
D4 Rambouillet	26 juin 2018
D4 Rambouillet	13 septembre 2018
D4 Toulouse	2 octobre 2018
D4 Lyon	25 octobre 2018
D4 Bordeaux	30 octobre 2018
D4 Aix	13 novembre 2018
D4 Mitry	15 novembre 2018
D4 Metz	29 novembre 2018
D4 Rennes	12 décembre 2018



Formation D5

Le rôle et les responsabilités du Responsable Technique et de la Sécurité dans le centre agréé

Objectifs

Comprendre le rôle et les responsabilités du Responsable Technique et de la Sécurité (RTS) dans la mise en œuvre de l'organisation Qualité d'un Centre agréé et accrédité pour les inspections des tachygraphes numériques. Etre capable de positionner la fonction du RTS, de différencier les différentes fonctions dans le sous-ensemble d'inspections et déterminer les relations entre elles.

Identifier les exigences normatives et réglementaires associées à la fonction RTS.

Public et pré-requis

Chefs d'atelier, Responsable Technique et de la Sécurité, Responsable Qualité. L'utilisation et la maîtrise de l'outil informatique (niveau utilisateur PC) est nécessaire.

Contenu

Rappels des textes réglementaires et normatives applicables aux Organismes procédant à l'inspection des tachygraphes : Encadrement Européen et National.

Engagements et responsabilités du Responsable Technique et de la Sécurité associées :

- La maîtrise de la documentation,
- La veille technique et réglementaire,
- Les Audits internes et Tierce Partie,
- La Revue de Direction,
- La surveillance du personnel,
- Le maintien en aptitude et la validation des compétences du personnel d'inspection,
- Le traitement des non-conformités et des actions correctives,
- L'identification des risques d'atteinte à l'impartialité,
- La fonction métrologie : qualification et confirmation métrologique des équipements de mesure,
- L'évaluation des dispositions de sécurité,
- L'apposition et la gestion des marques,
- La communication externe avec les autorités administratives et organismes Tierce Partie.

Positionnement de la Fonction RTS au sein du sous-ensemble, liens entre les fonctions (Direction, RQ, Techniciens).

Synthèse.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié et ayant une connaissance de la norme ISO/IEC 17020-2012, des exigences réglementaires intégrant la Décision du 21 octobre 2015 et des exigences réglementaires catégorielles, des référentiels applicatifs à l'accréditation.

Les cours sont projetés sur écran. La formation est effectuée dans une salle avec projection et adaptée à une animation interactive alternant l'encadrement théorique et l'applicatif en centre agréé. La formation s'appuie sur les outils pédagogiques suivants :

En début de journée, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la journée et du module
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter
- Une documentation technique (classeur) comme support de formation

En fin de formation :

- Une évaluation des connaissances balayant l'ensemble des items vus en formation,
- Une fiche de satisfaction est à remplir à chaud.

Expert et Intervenants :

- Consultants ayant une forte expérience dans les tachygraphes et une connaissance parfaite de la réglementation française et européenne pour les centres agréés

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques et travaux pratiques

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émarginée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Un test d'évaluation des acquis (sous forme de QCM) est réalisé en fin de formation et ensuite transmis au centre agréé. Le bilan des évaluations et un certificat sont remis après la formation.

Une attestation valide la formation.

Durée et coût de la formation

- Une journée (8h30 – 17h30), soit 8h.
- Centre réseau VDO : 690 € HT/participant
- Centre hors réseau VDO : 930 € HT/participant
- Centre Expert Numérique : 615 € HT/participant

Le repas est offert.

Calendrier de la formation D5

D5 Rambouillet	14 mars 2018
D5 Lyon	6 juin 2018
D5 Rambouillet	25 septembre 2018
D5 Lyon	14 novembre 2018

Formation D7

La métrologie lors de l'inspection des tachygraphes numériques

Objectifs

Connaître les dispositions de la métrologie légale et les exigences réglementaires liées.
Comprendre le vocabulaire et les principes de base de la métrologie appliquée au tachygraphe ainsi qu'aux équipements de mesure utilisés.
Assurer la maîtrise du système de management de la mesure au sein du centre agréé.
Gérer avec efficacité le parc des équipements, assurer la traçabilité des données.
Définir les rôles et responsabilités de la fonction métrologie.

Public et pré-requis

Responsable Technique et de la Sécurité, Responsable Qualité et technicien.

Contenu

Les enjeux de la métrologie légale

Structure et contexte réglementaire :

Le décret du 3 mai 2001, directive MID.

Arrêtés catégoriels

Les dispositions métrologiques associées à l'instrument inspecté : le tachygraphe numérique.

Les dispositions métrologiques associées aux moyens d'essais utilisés lors de l'inspection :

pour une gestion efficace conformément aux principes du référentiel ISO 10012 système de management de la mesure,

pour garantir la traçabilité métrologique et la confiance apportée aux résultats de mesure,

pour une maîtrise des informations et données : approche par certains guides dont le FDX-07-018.

La fonction métrologie dans l'entreprise : son rôle, ses responsabilités métrologiques.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié et ayant une connaissance de la norme ISO/IEC 17020-2012, de la norme NF EN ISO 10 012 et des référentiels applicables à la gestion des équipements de mesure.

Les cours sont projetés sur écran. La formation est structurée assurant aux participants de décliner pas à pas les principes métrologiques quel que soit leurs niveaux. La formation est effectuée dans une salle adaptée avec les outils pédagogiques suivants :

En début de journée, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la journée et du module
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter
- Une documentation technique (classeur) comme support de formation

En fin de formation

- Une fiche de satisfaction est à remplir.

Expert et Intervenants :

- Consultants qualifiés ayant une forte expérience dans les tachygraphes et une connaissance parfaite de la réglementation française et européenne nécessaire pour les centres agréés

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques et travaux pratiques

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émarginée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Un test d'évaluation des acquis (sous forme de QCM) sur lequel le participant peut évaluer son niveau d'acquisition des différents items abordés.

Le bilan des évaluations et un certificat sont remis après la formation.

Une attestation valide la formation.

Durée et coût de la formation

- Une journée (8h30 – 17h30), soit 8h.
- Centre réseau VDO : 690 € HT/participant
- Centre hors réseau VDO : 930 € HT/participant
- Centre Expert Numérique : 615 € HT/participant

Le repas est offert.

Calendrier de la formation D7

D7 Rambouillet	15 mars 2018
D7 Lyon	7 juin 2018
D7 Rambouillet	26 septembre 2018
D7 Lyon	15 novembre 2018

Formation D8

Métrologie et incertitudes de mesure

Objectifs

Savoir mettre en application les principes énoncés par la méthode GUM.

Comprendre la méthodologie retenue dans le référentiel COFRAC LAB ML GTA 08.

Acquérir les compétences pour mettre en application l'estimation des incertitudes lors de l'inspection des tachygraphes numériques en centre agréé.

Etre capable d'assurer la rédaction, la revue et, le cas échéant la mise à jour de la procédure d'estimation des incertitudes

Public visé

RTS, Responsable Qualité, ayant une base en métrologie légale

Contenu de la formation

Vocabulaires et terminologie

La méthodologie d'estimation des incertitudes de mesure selon le GUM

- Modélisation du processus de mesure
- Estimation de l'incertitude des grandeurs d'entrée
- Les méthodes de type A et de type B
- Expression finale du résultat de mesure

Modalités d'application

- Au regard des méthodes préconisées par le Guide Technique LAB ML GTA 08
- Les essais à mener et les objectifs à retenir
- Présentation au travers des différents processus de mesure :
 - *Mesure de la circonférence moyenne des roues l*
 - *Mesure du coefficient caractéristique w*
 - *Essai sur 1000 m*

Conclusion et Evaluations

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié et ayant une connaissance des références associées à l'estimation des incertitudes de mesure.

Les cours sont projetés sur écran. La formation est structurée assurant aux participants de décliner pas à pas le vocabulaire et les fondamentaux avant d'en appliquer les principes lors d'études de cas similaires à ceux rencontrés en atelier.

La formation est effectuée dans une salle adaptée avec les outils pédagogiques suivants :

En début de journée, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la journée et du module
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter
- Une documentation technique (classeur) comme support de formation

En fin de formation

- Une fiche de satisfaction est à remplir.

Expert et Intervenants :

- Consultants qualifiés ayant une forte expérience dans les tachygraphes et une connaissance parfaite de la réglementation française et européenne nécessaire pour les centres agréés

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques et travaux pratiques

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émargée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Un test d'évaluation des acquis (sous forme de QCM) sur lequel le participant peut évaluer sa capacité à mettre en pratique les principes fondamentaux de l'estimation des incertitudes appliquée à l'inspection du tachygraphe numérique.

Le bilan des évaluations et un certificat sont remis après la formation.

Une attestation valide la formation.

Durée et coût de la formation

- Une journée (8h30 – 17h30), soit 8h.
- Centre réseau VDO : 690 € HT/participant
- Centre hors réseau VDO : 930 € HT/participant
- Centre Expert Numérique : 615 € HT/participant

Le repas est offert.

Calendrier de la formation D8

D8

Les dates seront déterminées en fonction des demandes.
Contactez le service Formation au 01 34 57 77 97
ou utilisez notre formulaire de contact du site
<https://continentalportail.agate-erp.fr/>

Formation D9

Prise de fonction du Responsable Technique et de la Sécurité dans le centre agréé

Objectifs

Comprendre le rôle et les responsabilités du Responsable Technique et de la Sécurité (RTS) au sein de l'organisme d'inspection, techniquement (1^{ère} journée) et dans l'organisation qualité d'un centre agréé (2^{ème} journée) pour être en mesure d'assurer la prise en charge de la fonction.

Public et pré-requis

Responsable Technique et de la Sécurité débutant.

Contenu

Les exigences techniques, réglementaires et normatives que le Responsable Technique et de la Sécurité est tenu d'appliquer.

Les opérations réglementaires et leurs particularités.

Comment suivre les opérations techniques (tickets, enregistrements, sauvegardes,.....)

Connaître les engagements définis dans la réglementation et le rôle du RTS face à l'autorité locale en charge de la métrologie légale.

Comprendre les responsabilités du RTS dans son environnement quotidien (gérer les moyens d'essais, faire appliquer et assurer la revue des dispositions de sécurité, assurer la maîtrise des informations, identifier les risques d'atteinte à l'impartialité, participer efficacement à la surveillance du personnel d'inspection, être actif dans la planification et le suivi des observations sur site, des audits, lors de la revue de direction).

Les nouvelles exigences définies dans les référentiels COFRAC (intégrant les référentiels INS REF 02 et INS REF 29).

Synthèse « responsabilités et tâches ».

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié et ayant une connaissance de la norme ISO/IEC 17020-2012, des exigences réglementaires intégrant la Décision du 21 Octobre 2015 et des exigences réglementaires catégorielles, des référentiels applicatifs à l'accréditation.

Les cours sont projetés sur écran. La formation est effectuée dans une salle avec projection et adaptée à une animation interactive alternant l'encadrement théorique et l'applicatif en centre agréé. La formation s'appuie sur les outils pédagogiques suivants :

En début de journée, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la journée et du module
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter
- Une documentation technique (classeur) comme support de formation

En fin de formation :

- Une fiche de satisfaction est à remplir à chaud.

Expert et Intervenants :

- Consultants qualifiés ayant une forte expérience dans les tachygraphes et une connaissance parfaite de la réglementation française et européenne pour les centres agréés.

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques et travaux pratiques

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émargée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Un test d'évaluation des acquis (sous forme de QCM) sur lequel le participant est jugé à exercer sa fonction de RTS est réalisé sur papier en fin de formation.

Le bilan des évaluations et un certificat sont remis après la formation.

Une attestation valide la formation.

Durée et coût de la formation

- Une journée (8h30 – 17h30), soit 8h.
- Centre réseau VDO : 860 € HT/participant
- Centre hors réseau VDO : 1150 € HT/participant
- Centre Expert Numérique : 750 € HT/participant

Le repas est offert.

Calendrier de la formation D9

D9 Rambouillet	du 29 mai 2018 au 30 mai 2018
D9 Lyon	du 16 octobre 2018 au 17 octobre 2018

Formation CR1

Le diagnostic et la rénovation des pompes Common Rail Diesel VDO avec option APC

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise du système Common Rail pour procéder au diagnostic des systèmes Common Rail VDO et à la rénovation des pompes haute pression.

Public et pré-requis

Techniciens diesélistes expérimentés du réseau DRS ayant une pratique du banc Hartridge AVM2-PC

Contenu

Description et explication du fonctionnement du système d'injection directe haute pression Common Rail de VDO.

Diagnostic de panne sur le véhicule.

Démontage et remontage de la pompe haute pression, contrôle métrologique des sous-ensembles.

Rénovation.

Passage au banc Hartridge AVM2-PC de la pompe haute pression pour vérification et étalonnage des pressions.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié. Les cours sont projetés sur écran. La formation est effectuée dans une salle adaptée avec :

- Vidéoprojecteur.
- Banc Hartridge AVM2 PC.
- Outillages spécifiques de rénovation.
- Véhicules.
- Outillage spécifique de manipulation.

En début de journée, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la journée et du module
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter
- Une documentation technique (classeur) comme support de formation

En fin de formation

- Une fiche de satisfaction est à remplir

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques et travaux pratiques

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émarginée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Un test d'évaluation des connaissances du participant (sous forme de QCM) est réalisé en début de formation.

Un test d'évaluation des acquis (sous forme de QCM) sur lequel le participant est jugé à exercer sa fonction de technicien est réalisé en fin de formation

Attestation et certificat valident la formation.

Durée et coût de la formation

Du mercredi au jeudi de 8h30 à 17h30 au vendredi de 8h30 à 12h00.

2 jours ½ soit 20 h.

Centre réseau VDO : 1350 € HT/participant

Calendrier de la formation CR1

Les dates sont déterminées en fonction de la demande. Contactez le service Formation au 01 34 57 77 97 ou faite votre demande via le formulaire de contact de notre site de formation.

Formation CR2

Le diagnostic et la rénovation des porte-injecteurs Common Rail Diesel VDO

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise du système Common Rail pour procéder au diagnostic des systèmes Common Rail VDO et à la rénovation des pompes haute pression.

Public et pré-requis

Techniciens diesélistes expérimentés du réseau DRS ayant une pratique du banc Hartridge AVM2-PC

Contenu

Technologie du système Common Rail (Rappel)

- Circuit d'alimentation
- Régulation pression
- Particularité

Technologie injecteur Common Rail

- Constitution
- Principe du piézo-électrique
- Evolution injecteur
- Gamme couverte

Diagnostic injecteur sur véhicule

- Lecture dynamique Outil de diagnostic
- Lecture défaut Outil de diagnostic
- Contrôle électrique

Rénovation injecteur Common Rail

- Démontage / remontage
- Méthodologie
- Contrôle
- Pièces détachées
- Contrôle / test injecteur Common Rail
- Logiciel CRI-PC
- Contrôle injecteur

Test après réparation.

Analyse des résultats.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

La formation est effectuée en présentiel par un formateur qualifié. Les cours sont projetés sur écran. La formation est effectuée dans une salle adaptée avec :

- Banc Hartridge AVM2 PC.
- Outillages spécifiques de rénovation.
- Véhicules.
- Outillage spécifique de manipulation.

En début de journée, chaque stagiaire recevra une pochette de formation contenant :

- Le programme de la journée et du module
- Une fiche individuelle de renseignement à compléter
- Une documentation technique (classeur) comme support de formation

En fin de formation

- Une fiche de satisfaction est à remplir

+ Le plus pédagogique

- Pédagogie participative alternant apports méthodologiques et travaux pratiques

Suivi et évaluation

Une feuille de présence émarginée par les participants en début de chaque demi-journée est ensuite validée par le formateur.

Un test d'évaluation des connaissances du participant (sous forme de QCM) est réalisé en début de formation.

Un test d'évaluation des acquis (sous forme de QCM) sur lequel le participant est jugé à exercer sa fonction de technicien est réalisé en fin de formation

Attestation et certificat valide la formation. Le bilan des évaluations est remis après la formation.

Remise au participant d'un certificat

Durée et coût de la formation

Du mercredi au jeudi de 8h30 à 17h30 au vendredi de 8h30 à 12h00.

2 jours ½ soit 20 h.

Centre réseau VDO : 1350 € HT/participant

Calendrier de la formation CR2

Les dates sont déterminées en fonction de la demande. Contactez le service Formation au 01 34 57 77 97 ou faite votre demande via le formulaire de contact de notre site de formation.

Conditions de Vente et de Service de Continental Automotive Trading France SAS

Version janvier 2018

1. CONTRAT

1.1 Documents publicitaires et techniques

Les catalogues, listes de Produits et prospectus de Continental Automotive Trading France SAS (ci-après "Trading") ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés, notamment en fonction des évolutions techniques.

1.2 Formation du Contrat

Sauf conditions particulières négociées entre Trading et l'acheteur (ci-après le « Client »), les présentes conditions générales sont seules applicables dans les rapports entre Trading et le Client (ci-après, ensemble, les « Parties »), à l'exclusion notamment de toutes les conditions générales ou particulières du Client. Sous la réserve ainsi rappelée, toute passation de commande par le Client à Trading implique l'acceptation des présentes.

Les commandes du Client à Trading doivent se faire par écrit. Seul un contrat écrit conclu entre Trading et le Client et/ou la confirmation écrite de la commande du Client par Trading engage les Parties relativement aux caractéristiques des produits et services de Trading (ci-après les « Produits ») et tarifs. Le Client est seul responsable du choix du Produit, de son adéquation à l'utilisation projetée et de l'installation réalisée. Son attention est attirée sur l'importance des consignes d'installation et du professionnalisme requis de l'installateur pour prévenir toute incompatibilité ou risque.

L'engagement de Trading intervient en considération de la situation juridique et financière du Client au moment de l'acceptation. Trading se réserve le droit de réclamer un acompte à la commande ou un paiement complet de la commande avant livraison. Toute modification postérieure de cette situation susceptible de compromettre le respect des engagements pris par le Client constitue, nonobstant toute autre demande possible, un motif de révision des conditions de paiement, suspension ou annulation des contrats en cours.

1.3 Annulation de commande

L'annulation d'une commande par le Client le rend redevable envers Trading d'une indemnité fixée à vingt-cinq pour cent (25%) du montant de la commande. Le cas échéant, cette indemnité est complétée pour atteindre le montant des frais déjà engagés par Trading.

1.4 La demande de retour sur Produits neufs pour avoir doit être formalisée par écrit et ne peut excéder un délai maximum d'un (1) mois après la facturation.

2. PRIX

Le prix facturé est celui du tarif de Trading en vigueur au jour de la commande.

Sauf disposition expresse contraire, le prix s'entend franco et emballage compris. Toutefois, toute commande dont le montant global est inférieur à 800 € HT ou inférieur au seuil précisé dans un barème spécifique applicable à la vente, donnera lieu à la facturation d'un forfait de gestion et transport.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les paiements sont dus à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord écrit des Parties.

Pour les Clients bénéficiant d'une ouverture de compte auprès de Trading, les paiements seront effectués sur relevé de compte, selon les conditions de paiement rappelées sur les factures.

Sauf accord spécifique conclu entre les Parties, en cas de paiement antérieur à la date d'échéance résultant de l'application des présentes conditions générales, ou à celle inscrite au recto de la facture, le taux d'escompte est fixé dans les conditions suivantes : 0,5% pour un paiement comptant à réception de la facture (sous dix (10) jours).

Tout retard ou défaut de paiement rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues par le Client à Trading pour quelque cause que ce soit. Les retards de paiements entraînent de plus l'application d'intérêts de retard à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans préjudice de la clause pénale stipulée ci-après. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1er janvier de l'année en question. Pour le second semestre de l'année concernée, il est le taux en vigueur au 1er juillet de l'année en question. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Les paiements reçus du Client s'imputeront toujours d'abord sur les intérêts de retard, puis sur les factures les plus anciennes. En outre, le Client devra payer une indemnité forfaitaire de quarante (40) Euros pour frais de recouvrement. Si les frais de recouvrement exposés s'avéraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Trading pourrait demander au Client une indemnisation complémentaire, sur justification.

Sauf stipulation contraire, les ristournes conditionnelles convenues seront acquittées par Trading sous forme d'avoir sous réserve du règlement de toutes les factures à échéance et du respect par le Client de l'intégralité de ses obligations contractuelles.

4. TRANSPORT - TRANSFERT DES RISQUES

Les produits sont vendus CIP (CCI Incoterms 2010), c'est-à-dire port payé, assurance comprise, jusqu'au lieu désigné sur la confirmation de commande comme lieu de livraison au Client. Les Produits vendus par Trading voyagent toujours aux risques et périls du Client, à compter de leur prise en charge par le transporteur.

4.1 Livraison

Le délai de livraison ou d'exécution est donné à titre indicatif et sans engagement. Il court à compter de l'envoi par Trading de la confirmation de commande, à condition que le Client ait fourni à Trading tous documents et données techniques nécessaires et rempli toutes ses obligations contractuelles. A défaut, le délai de livraison ne commencera à courir qu'à compter de la réception, par Trading, desdits documents et données ou de l'accomplissement, par le Client, de ses obligations contractuelles.

Les retards de livraison ou d'exécution ne peuvent, sauf mise en demeure avec fixation d'un dernier délai raisonnable, justifier l'annulation de la commande ; les dommages et intérêts liés à ce motif sont expressément exclus par les Parties.

Si les Produits restent dans les magasins de Trading pour une cause imputable au Client, Trading pourra, sans mise en demeure préalable, réclamer le remboursement des frais de stockage, sans que ce remboursement modifie les conditions de transfert de propriété définies par ailleurs. Les livraisons partielles sont possibles, elles sont faites au fur et à mesure des possibilités.

4.2 Réception

Le Client a l'obligation de vérifier la conformité et le bon état des Produits dès la mise à disposition ou la réception.

Le Client doit, dans les délais nécessaires, formuler toutes réserves et exercer tous recours éventuels contre les transporteurs en cas d'avarie, perte totale ou partielle ou élément et/ou Produit manquant qui lui serait dû. Le Client supporte seul les conséquences d'une absence de réclamation, prescription d'action ou négligence quelconque sur ce point. Il dédommage le cas échéant Trading de son préjudice en résultant. Les réclamations pour quantités, Produits ou prestations non conformes du fait de Trading ne sont valables que si elles sont formulées avec précision et par écrit auprès de Trading, dans un délai d'un (1) an à compter de la livraison ou de la mise à disposition. Passé ce délai, toute action ou réclamation pour quantités ou non-conformité est prescrite.

5. FORCE MAJEURE ET IMPREVISION

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre Partie en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution d'une obligation prévue par le Contrat, causé par la survenance d'un cas de force majeure. On entend par force majeure tout événement échappant au contrôle du débiteur, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêchent l'exécution de son obligation par le débiteur en ce compris les grèves ou conflits de travail chez l'une des Parties, les incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles ainsi que la modification de toute réglementation applicable au Contrat rendant l'exécution impossible temporairement ou définitivement. La Partie affectée par le cas de force majeure doit avertir l'autre Partie dans les meilleurs délais par tout moyen à sa disposition. Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du Contrat. Si l'empêchement est définitif, le Contrat est résilié de plein droit et les Parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions de l'article 1351 du Code Civil.

Les prix des Produits négociés et formalisés par les Parties sont fermes et définitifs et ne pourront être modifiés sauf accord express et écrit des Parties, même dans l'hypothèse d'un changement de circonstances.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

L'assistance technique de Trading, pour la mise en service des Produits, se limite aux instructions et explications de montage et d'utilisation fournies avec les Produits.

La mise en service des Produits est à la charge du Client qui en assume la responsabilité et la réalise dans des conditions assurant un fonctionnement correct, conformément aux directives de Trading et aux prescriptions légales ou réglementaires de sécurité relatives aux Produits. Le Client doit, en outre, prendre connaissance des instructions fournies et, le cas échéant, participer aux formations accompagnant les Produits considérés, notamment dans le cas de Produits informatiques ou programmables.

7. GARANTIE

7.1 Etendue

Les Produits de Trading respectent la réglementation en vigueur en France. Trading garantit contractuellement ses Produits contre les non-conformités ou les défauts de matière qui en rendraient l'usage normal impossible, dans les limites des présentes stipulations et de celles figurant dans l'offre commerciale de Trading ou les conditions particulières. Pour les Produits ou pièces fabriqués par des tiers, la seule garantie accordée par Trading consiste en la cession de toutes actions en garantie contre les fabricants.

Les pièces défectueuses doivent être retournées par le Client, les frais d'acheminement étant à la charge de ce dernier. Dans l'hypothèse où un Produit serait retourné par le Client à Trading dans un emballage détérioré ou nécessitant un reconditionnement, ou si la notice est manquante, Trading se réserve le droit de refuser le remplacement du Produit en

question.

La garantie est strictement limitée, soit au remplacement du matériel ou des pièces défectueuses, soit à la réparation du Produit concerné. Toutes autres actions ou réclamations sont exclues, notamment la réparation de dommages directs ou indirects, pertes d'exploitation et autres, quelle qu'en soit la nature (y compris le cas échéant les frais de dépose et repose des Produits).

La garantie de Trading ne joue que dans les cas d'utilisation de pièces ou accessoires fournis par Trading ; en conséquence, l'utilisation de pièces ou accessoires autres que ceux de Trading, entraîne la suppression de tout droit à la garantie (cf. exclusions en 7.3 ci-après.)

La mise en œuvre de la garantie est exclusive de toute prorogation de garantie, du paiement de dommages-intérêts, ou de la résiliation du contrat ou de la commande.

7.2 Durée

La durée de la garantie est indiquée dans l'offre commerciale de Trading ou les conditions particulières. Les vices ou défauts constatés doivent être immédiatement portés par écrit à la connaissance de Trading avec toutes justifications de leur réalité et en tous cas, dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de leur constatation. L'action en garantie est prescrite à l'expiration d'un délai d'un (1) an à compter de la date de livraison du Produit.

7.3 Exclusions

La garantie est exclue dans les cas suivants :

- montage ou utilisation dans des conditions non conformes aux prescriptions de Trading,
- non-paiement par le Client d'une somme quelconque due à Trading,
- force majeure ou cas fortuit,
- usure normale ou avarie résultant d'un manque d'entretien ou de surveillance, de fausses manœuvres, d'une mauvaise utilisation, même passagère, d'une détérioration volontaire,
- tout démontage, modification ou réparation des Produits hors des ateliers de Trading, par le Client ou par des tiers non agréés par Trading,
- intégration des Produits de Trading dans la production propre du Client,
- utilisation de pièces non conformes.

La garantie précitée est la seule applicable à l'exclusion de toute autre garantie y compris la garantie légale des vices cachés, la garantie de non-éviiction du fait des tiers et/ou de toute autre garantie implicite.

8. CLAUSE PENALE

En cas de non-exécution de l'une de ses obligations par le Client, ce dernier est tenu de verser à Trading, à titre de pénalités, un montant égal à dix pour cent (10%) du montant total des sommes dues, sans préjudice de tout dommages-intérêts compensant le préjudice subi par Trading. L'acompte et toutes sommes éventuellement versées par le Client s'imputeront sur les montants dus au titre des présentes.

9. RESERVE DE PROPRIETE

Nonobstant les dispositions relatives au transfert des risques, les Produits sont vendus sous réserve de propriété, le transfert de propriété des Produits est donc subordonné au paiement intégral du prix par le Client, y compris ses accessoires. Les divers moyens de paiement utilisés ne valent paiement qu'à compter de leur encaissement effectif.

Le Client s'interdit d'altérer ou de supprimer les signes d'identification des Produits et s'oblige à informer immédiatement Trading de tous faits de tiers portant atteinte au droit de propriété de Trading.

Le Client peut revendre les Produits dans le cadre de son activité normale sous la réserve qu'il informe son client de l'existence de la présente clause de réserve de propriété et du droit de Trading de revendiquer la marchandise ou le prix en application de l'article L.624-16 du Code de commerce.

Le Client a, par tout moyen, l'obligation de restituer immédiatement et à ses frais les Produits reçus dès que Trading aura manifesté par tout moyen sa volonté de se prévaloir de la présente clause. Cette manifestation de volonté est la seule formalité exigée pour contraindre le Client à restituer les Produits. A défaut de restitution immédiate par le Client, il pourra y être contraint par ordonnance de référé.

10. PROPRIETE INDUSTRIELLE

Sans que la liste dressée ne soit exhaustive, les marques, signes distinctifs, plans, études, projets, modes d'emploi ou de montage, photographies, documents techniques et commerciaux et modèles de Trading et des sociétés qui lui sont liées, de même que tous programmes informatiques, codes et informations liées restent sa propriété exclusive. Le Client s'interdit notamment de les altérer, recopier, reproduire, transmettre et communiquer, sous quelque forme que ce soit, à des tiers, à quelque fin que ce soit. Le Client s'interdit également notamment d'altérer, copier, reproduire, transmettre ou communiquer les documents et autres supports d'informations fournis avec un Produit quelconque et notamment tous CDRom, DVDRom ou autres supports existant ou à venir. Le Client ne saurait se prévaloir d'un quelconque droit de propriété intellectuelle ou de licence relatif aux Produits ou aux informations liées.

11. CONDITION DE VALIDITE

L'exécution de la commande ou l'exécution des contrats est valide sous réserve de l'obtention des autorisations d'exportation requises et si aucun autre obstacle dû aux règlements d'exportation applicables notamment français et/ou allemands ne s'y oppose.

12. RESPONSABILITE

Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de Trading, toutes causes et tous dommages confondus, est limitée à cinquante pour cent (50%) des sommes hors taxe encaissées par Trading au titre de la commande ou du contrat en cause. La responsabilité de Trading ne peut être engagée qu'au titre de dommages matériels et directs et uniquement en cas de faute commise par Trading, prouvée par le Client.

Est exclue la réparation de tous autres dommages, notamment perte de bénéfice, d'exploitation, de production, de chiffre d'affaires, de données, perte d'une chance, atteinte à l'image de marque, privation d'un droit, interruption d'un service rendu par une personne ou un bien, etc., sous réserve des dispositions légales impératives.

Trading pourra se prévaloir des limitations de garantie et de responsabilité que son Client applique aux tiers sous-acquéreurs des Produits ou prestations fournis.

Cet article est une condition essentielle du contrat conclu entre Trading et le Client et prévaut sur toute autre clause contraire.

13. EXPORT CONTROL

Trading ne sera pas tenue d'exécuter ses obligations au titre du Contrat si une disposition légale ou réglementaire ou une décision lui interdit d'exporter les Produits (comme par exemple en raison de l'utilisation qui pourrait en être faite). Le Client s'engage à se conformer à toutes les règles relatives au contrôle des exportations applicables aux Produits et prestations et à tenir Trading indemne de toute violation par le Client desdites règles.

14. RESOLUTION-RESILIATION DU CONTRAT

Trading sera en droit de suspendre, en tout ou partie, l'exécution du Contrat, en cas de non-paiement par le Client de l'une quelconque des échéances. L'exécution pourra être suspendue jusqu'au règlement de la facture impayée et les délais d'exécution seront de plein droit prolongés d'une durée équivalente à la durée du retard du Client pour effectuer le paiement. Si Trading prononce la suspension, celle-ci ne pourra être considérée comme une résolution du fait de Trading et ne donnera pas droit à indemnisation au profit du Client.

Le non-respect par le Client d'une de ses obligations autorise Trading :

- à résilier automatiquement et sans autre formalité judiciaire, en totalité ou en partie, le Contrat si le Client, malgré une notification écrite par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception adressée par Trading, n'y remédie pas dans les quinze (15) jours de sa réception, et
- à reprendre les Produits déjà livrés, et
- à demander des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Ceci est également applicable en cas d'annulation totale ou partielle de la commande décidée unilatéralement par le Client en complément des stipulations de l'Article 1.3.

14. DROIT APPLICABLE- ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Contrat est soumis au droit français applicable au fond à l'exclusion de ses règles de conflit de lois et de la Convention de Vienne de 1980 sur la Vente Internationale de Marchandise. Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable dans un esprit de loyauté et de confiance mutuelle tout litige qui pourrait survenir dans l'exécution des contrats. En l'absence de règlement amiable, le tribunal matériellement compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris aura compétence exclusive, nonobstant pluralité de défendeurs, appels en garantie et y compris le cas du référé.

Règlement Intérieur

Article 1 : Général

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires et ce, pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Horaires

Les horaires de stage sont fixés par CONTINENTAL et portés à la connaissance des stagiaires. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par l'stagiaire.

Article 3 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme,
- D'emporter ou modifier les supports de formation,
- De manger dans les salles de cours,
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions,
- De fumer dans la salle de formation et dans les locaux.

Article 4 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Exclusion définitive de la formation,
- Information écrite au responsable hiérarchique du stagiaire.

Article 5 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise. Des dépliants sur les consignes et règles de sécurité à respecter au sein de l'entreprise sont remis aux stagiaires qui en prennent immédiatement connaissance en début de formation.

Article 6 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 7 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 8 : Publication du règlement

Un exemplaire du présent règlement est édité dans le catalogue formation de l'année en cours et affiché dans la salle de formation.

Service Formation

BP65 - 78512 RAMBOUILLET Cedex

Téléphone : 01 34 57 77 97 – Télécopie : 01 34 57 40 72

E-mail : ContactFormation@VDO.com

N° de déclaration d'existence : 11 78 80553 78

Bulletin d'inscription

Intitulé de la formation : _____	
En date du : ___/___/2018 (8h30 – 17h30)	Lieu : _____
Coût de la formation HT (par participant) : _____	

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Email : _____

Inscription			Réservation de chambre (frais à la charge du client)	
Nom	Prénom	Fonction	OUI, préciser les dates	NON

Facturation : Entreprise
 Organisme gestionnaire de formation*

Nom et adresse de l'organisme gestionnaire de formation (coordonnées complètes impératives)

**Si votre organisme ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, vous devez cocher la case entreprise et ne pas faire de demande de subrogation de règlement à votre organisme gestionnaire*

Dans le cas où aucun organisme gestionnaire de formation n'est précisé, nous établirons une facture à votre nom.

Je reconnais avoir pris connaissance du montant des frais d'inscription. Date : ___/___/2018 Nom et Prénom : _____ Signature : _____	Cachet de l'entreprise
---	------------------------

Notes

Notes

Notes

Continental Automotive Trading France SAS
Département Chronotachygraphes, Télématique & Services
1, rue de Clairefontaine – BP 65
78512 Rambouillet cedex
Internet : www.vdo.fr ou www.fleet.vdo.fr

Service Formation

Téléphone : 01 34 57 77 97 – Télécopie : 01 34 57 40 72
E-mail : ContactFormation@VDO.com

VDO® est une marque du groupe Continental
Tous droits réservés – Document non contractuel – Octobre 2017